

05

RAPPORT

OBJET : RAPPORT SUR L'ACTIVITE DES SAEML UEM ET METZ TECHNOPOLE ET BILAN ANNUEL DU CONTRAT DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DE L'ELECTRICITE POUR L'EXERCICE 2009

L'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la présentation annuelle par les représentants des organes délibérants des Collectivités Territoriales au sein des Sociétés d'Economie Mixte d'un rapport retraçant l'activité et la gestion des SEM pour l'exercice écoulé. La Ville étant actionnaire des SAEML UEM et METZ TECHNOPOLE, il convient de présenter ces rapports au Conseil Municipal.

De plus, en application de l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux réseaux de distribution d'électricité, le concessionnaire doit présenter un bilan annuel intégrant des informations d'ordre économique, commercial, technique et financier permettant d'évaluer le volume et la qualité de l'exécution de ses missions tant au niveau de la zone de distribution qu'au niveau de la mairie de la commune. Le rapport est joint en annexe et rappelle notamment les modalités de gestion du service et les conditions de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés.

Le Conseil Municipal est donc appelé à :

- **APPROUVER** le rapport de l'activité des SAEML UEM et METZ TECHNOPOLE pour l'exercice 2009,
- **PRENDRE ACTE** du bilan annuel 2009 du contrat de concession pour le service public de l'électricité.

Les motions sont en conséquence.

MOTION 1

OBJET : RAPPORT SUR L'ACTIVITE DES SAEML UEM ET METZ TECHNOPOLE
ET BILAN ANNUEL DU CONTRAT DE CONCESSION POUR LE SERVICE
PUBLIC DE L'ELECTRICITE POUR L'EXERCICE 2009

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les rapports présentés par les représentants des SAEML UEM et METZ TECHNOPOLE sur l'activité et la gestion de ces dernières pour l'exercice 2009,

DECIDE

D'adopter les rapports présentés.

Dominique GROS

Maire de Metz

MOTION 2

OBJET : RAPPORT SUR L'ACTIVITE DES SAEML UEM ET METZ TECHNOPOLE ET BILAN ANNUEL DU CONTRAT DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DE L'ELECTRICITE POUR L'EXERCICE 2009

Le Conseil Municipal,

VU la loi n°2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité prise notamment en son article 4,

VU la loi n°2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières,

VU la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses articles L.2224-31 et R.2333-105,

VU l'arrêté du préfet de la Moselle en date du 22 avril 1925 autorisant la Ville de Metz à exploiter dans le périmètre de son territoire un réseau de distribution d'énergie électrique à basse tension,

VU le contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés et ses annexes,

VU le bilan annuel du contrat de concession pour le service public de l'électricité pour l'exercice 2009,

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

DECIDE

DE PRENDRE ACTE du bilan annuel pour l'exercice 2009 du contrat de concession pour le service public de l'électricité.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Anne FRITSCH-RENARD



MISSION GESTIONS EXTERNES ET
INGENIERIE CONTRACTUELLE COMPLEXE

PROCES VERBAL

de la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
du 21 octobre 2010

*Présentation du bilan annuel du contrat de concession
pour le service public de l'électricité – Exercice 2009*

Sous la présidence de : Monsieur Jacques TRON, Adjoint au Maire de Metz

Assistaient à la séance :

Monsieur BOYE

Monsieur CHARBONNIER

Rappel du contexte juridique

Conformément à l'article 5 de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a été convoquée pour se réunir le 21 octobre 2010 afin d'examiner le bilan annuel du contrat de concession pour le service public de l'électricité (exercice 2009).

Le document joint en annexe constitue le document préparé par le concessionnaire en application de l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités.

Avis de la Commission

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a pris connaissance du bilan annuel 2009 et procédé à un échange de vues sur le fonctionnement des services concernés ainsi que sur les évolutions possibles.

Commentaires apportés par les membres suivants :

les membres suivant un satisfact à donner au conseil de municipalité
en matière de gestion du service et visant la ville et la
communauté à maintenir leurs effets par l'autorisation
du maire.

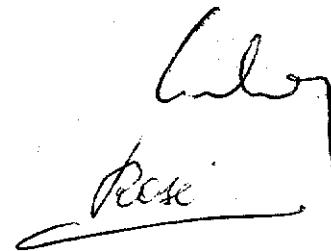
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à Metz, le 21 octobre 2010

Le Président



Les Membres




UEM
Société Anonyme d'Economie Mixte Locale
Au capital de 20 000 000 €
2 place du Pontiffroy
57014 METZ
RCS Metz 779 987 486

Rapport d'activité - Année 2009 -

1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE

Activité de la SAEML en 2009

Il faut rappeler que les comptes de la SAEML intègrent fiscalement les comptes des sociétés URM et Energem et ce depuis le 1er janvier 2008.

En effet, suite à la libéralisation du secteur de l'énergie et l'évolution de l'environnement législatif, l'Usine d'Électricité de Metz a été contrainte d'assurer l'indépendance de son activité de gestion des réseaux de distribution d'électricité (activité GRD). C'est ainsi que la régie a été transformée en société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) permettant la séparation juridique de ses activités au sein de deux entités juridiques distinctes : la SAEML UEM et la SAS URM, cette dernière étant filiale à 100 % de la première, le tout avec effet au 31 décembre 2007 minuit.

1.1 La société URM

La SAS URM a pour activité la gestion du réseau de distribution d'électricité, la gestion s'entendant de l'exploitation, de la maintenance et du développement du réseau de distribution d'électricité. Cette activité est exercée dans le cadre de concessions communales ou d'Etat.

Ces missions sont accomplies sous le contrôle de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) dans le cadre rigoureux d'un code de bonne conduite garant des engagements de l'entreprise en matière d'égalité de traitement des différentes catégories de populations desservies et de transparence des conditions de raccordement au réseau et garant du respect de la confidentialité des informations sensibles.

La gestion des réseaux est également encadrée par :

- d'une part un contrat de concession de distribution aux services publics (DSP) accordé par l'Etat pour l'acheminement de l'électricité jusqu'aux limites des communes.

- et d'autre part par des contrats de distribution publique (DP) accordés par les 142 communes pour la desserte à l'intérieur de leur territoire.

1.2 La société ENERGEM

La SAEML détient au 31 décembre 2009, la totalité des actions formant le capital social de la société Energem d'un montant de 2,5 M€ libéré pour moitié.

La Société a poursuivi en 2009 les travaux de préparation du lancement de son activité commerciale en consolidant la gestion de son sourcing électricité et en construisant des offres commerciales électricité à destination des clients particuliers notamment.

De plus, la Société a acquis l'autorisation de fourniture de gaz naturel en juillet 2009 (elle avait obtenu celle de fourniture d'électricité en 2008).

Energem a constitué un premier portefeuille des clients à partir de l'été 2009 afin de tester ses procédures de gestion internes et de mettre en œuvre opérationnellement les outils de communication avec les gestionnaires de réseau.

A compter du 1er janvier 2010, la Société a commencé son activité commerciale de masse sur le territoire national (réseau ERDF).

1.2.1 *Perspectives d'avenir*

La Société va poursuivre le développement de son activité sur le marché libre des énergies dans la perspective d'une ouverture significative des marchés de l'électricité et du gaz. A cet effet, elle a acquis une capacité de puissance dans le cadre de l'appel d'offres fournisseurs organisé par EDF en novembre 2008. Cette énergie sera utilisée pour couvrir ses opérations de vente d'électricité hors territoire.

Depuis janvier 2010, la Société a débuté ses activités de fourniture de gaz naturel et met en œuvre, à ce titre, le sourcing et les offres adéquats.

A ce titre, elle développe ses activités de communication et de relations clientèle par la mise en œuvre d'un site internet doté d'une agence en ligne, par la conclusion de partenariat de commercialisation et par la réalisation d'actions commerciales originales.

1.3 La SAEML UEM

Pour mémoire, les activités exercées par UEM sont :

- La production et la fourniture d'électricité.
- La production et la fourniture de chaleur.
- La gestion des réseaux de chaleur.
- L'exploitation d'un système d'information et de gestion des flux (efluid).
- La vidéocommunication.
- L'aménagement et l'exploitation de centrales hydrauliques.
- Les services complémentaires.

1.3.1 Éléments ayant caractérisé l'activité au cours de l'exercice 2009

ELEMENTS DE CONJONCTURE EN EUROPE

Au plan national, la grande crise qui a affecté l'économie mondiale a fortement pesé en 2009 sur la demande en électricité, faisant chuter la consommation électrique sur la plaque européenne de 3 % par rapport à 2008.

Sur la même zone, le produit intérieur brut a régressé de 3,9 %.

Après une très forte baisse de l'activité fin 2008, qui s'est accentuée encore au cours du premier trimestre 2009, l'activité s'est stabilisée au cours du second trimestre pour afficher ensuite une très légère augmentation.

MARCHE DE L'ELECTRICITE EN FRANCE

En France, les prix spot (du jour pour le lendemain) de l'électricité se sont fortement repliés en 2009, par rapport à 2010. Ils s'établissent en moyenne en base à 43 € / MWh, et 58 € / MWh en pointe soit une baisse de 37 % dans les deux postes.

La consommation intérieure d'électricité a été de 486 TWh, en baisse de 1,6 % par rapport à 2008.

La consommation de la grande industrie a baissé de 8,6 % par rapport à 2008, et celle des PME PMI de 3 %. En revanche la consommation des ménages et petits professionnels ont augmenté de 2 %.

A compter du 15 août 2009, les prix de l'électricité ont augmenté de 1,9 % en tarif bleu, de 4 % pour le tarif jaune et de 5 % pour le tarif vert.

Sur le plan climatique, l'année 2009 a été équivalente au niveau des degrés jour à l'année 2008.

FAITS MARQUANTS

L'année électrique 2009 a été marquée par la publication du rapport Champsaur en avril et la préparation de la future loi d'organisation du secteur électrique (dite loi NOME) à partir d'octobre.

UEM a été, directement et indirectement via ses associations professionnelles, un acteur du processus de construction et de consultation de ces deux dossiers.

Le 1er juillet 2009, le ministère a autorisé UEM et sa filiale Energem à commercialiser du gaz dans et en dehors de son territoire historique.

L'année est également marquée par une forte activité au niveau des études, pour la construction d'une centrale biomasse à Chambière en remplacement d'une importante chaudière charbon.

Enfin, on notera parmi les faits marquants la mise en production d'efluid dans les DOM et en Corse pour le compte de EDF SEI.

1.3.2 Éléments bilanciels clés

Les principaux chiffres clés du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont les suivants :

	En k€	Exercice clos le 31/12/2008	Exercice clos le 31/12/2009
Total actif immobilisé	150 751	154 520	
Total actif circulant	126 656	127 650	
Charges constatées d'avance	1 411	878	
Total provisions pour risques et charges	50 300	46 020	
Dettes	73 266	78 139	
Capitaux propres	152 028	156 443	
<i>Dont résultat net comptable</i>	10 626	14 321	
Droits des concédants	1 506	1 566	

1.3.3 Résultats 2009

Cette société a obtenu les résultats suivants au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 :

	En k€	Exercice clos le 31/12/2008	Exercice clos le 31/12/2009
Chiffre d'affaires net hors taxes	192 152	191 601	
Résultat d'exploitation	7 345	16 874	
Résultat financier	2 646	1 309	
Résultat courant avant impôts	9 991	18 183	
Résultat exceptionnel	33	- 156	
Résultat net comptable	10 626	14 321	

Le chiffre d'affaires est généré par les activités de vente d'énergies (électricité aux clients consommateurs finaux ou à EDF et chauffage urbain) et de prestations de services (entretien de sous-stations de chauffage, vidéocommunication, développement et commercialisation de solutions applicatives informatiques de facturation d'énergie, éclairage public).

1.3.4 Autres informations relatives à la société ou au périmètre de consolidation

Concernant l'intégration fiscale :

Les comptes de la SAEME intègrent fiscalement les comptes des sociétés URM et Energem et ce depuis le 1er janvier 2008.

1.3.5 Concernant les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du CGI

Aucune dépense de cette nature n'a été réintégrée dans les comptes.

1.3.6 Concernant l'actionnariat des salariés

Dans le cadre d'un dispositif d'épargne salariale visé à l'article L. 225-102 du Code de commerce, le personnel salarié de la société (et des sociétés du groupe) ne détient aucune participation au capital de la société.

Par ailleurs, aucun plan d'option de souscription, d'achat d'actions et aucune décision d'attribution d'actions gratuites n'ont été mis en place au bénéfice des membres du personnel de la société ou de ses mandataires.

1.3.7 Analyse des résultats

Le chiffre d'affaires total s'établit à 191 601 k€. Il est constitué à 63 % par l'activité fourniture d'électricité, à 24 % par l'activité chaleur force, et à 13 % par les activités annexes constituées par efluid, la vidéocommunication, l'éclairage public et les services.

Le chiffre d'affaires fourniture d'électricité est supérieur de 2,8 M€ (+2%) par rapport à celui de 2008. Cette évolution est essentiellement liée aux tarifs réglementés de vente aux clients domestiques compensant ainsi le repli de consommation observé sur les clients industriels.

La marge brute de l'activité fourniture d'électricité est en augmentation de 1,5 M€ par rapport à 2008, reflétant l'accroissement des coûts d'acheminement d'électricité et le pincement des marges lié au repli de la consommation des clients industriels.

Le chiffre d'affaires de l'activité chaleur force est légèrement en dessous du niveau observé en 2008 (- 3,4 M€), ce qui s'explique essentiellement par des incidents au niveau de la production d'électricité d'origine thermique.

La marge brute de l'activité chaleur force reste supérieure de 1 M€ par rapport à 2008, en raison notamment d'une baisse du coût moyen de l'énergie utilisée dans le processus de production.

La marge brute « énergies » est ainsi supérieure de 2,5 M€ par rapport à 2008.

La valeur ajoutée est en hausse de 4,6 M€ par rapport à 2008, essentiellement en raison de dépenses de gros entretien moins importantes qu'en 2008.

Le résultat d'exploitation s'élève à 16,9 M€ en hausse de 9,5 M€ par rapport à 2008 (année caractérisée par les opérations de remise à plat des passifs liés aux concessions), essentiellement liés aux éléments ci-dessous :

- une diminution de la provision de renouvellement sur le Chauffage Urbain Metz Cité en raison de l'écart entre la durée prise dans les hypothèses de calcul de 20 ans et la durée finale de la délégation de service public de 15 ans
- une reprise de la provision R23 suite à la signature de l'avenant sur Metz Est
- une reprise de la provision pour renouvellement sur les éléments coaxiaux pour l'activité vidéocommunication
- une reprise de la provision de gros entretien, essentiellement liée à la signature du contrat de maintenance pluriannuelle de la turbine à gaz.

Le résultat fiscal tient compte du report de déficit fiscal confirmé par la réponse de la Direction Générale des Impôts, soit 3,4 M€ de report de 2008 sur 2009, ainsi que d'une opération d'externalisation des passifs sociaux de 5,4 M€.

Le résultat net comptable est par conséquent de 14,3 M€, soit une hausse de 3,7 M€ par rapport à 2008.

1.3.8 Progrès réalisés et difficultés rencontrées

La SAEML a, durant l'année 2009, continué ses efforts pour adapter ses structures, son organisation, ses processus de travail et ses outils informatiques à l'ouverture du marché. Par ailleurs, UEM a réalisé de nombreuses études pour adapter au mieux ses outils de production chaleur force aux exigences du marché. Enfin, dans le domaine d'efluid, la SAEML a continué ses travaux pour améliorer la fabrication et l'assemblage, ainsi que les performances, tournées vers les fortes volumétries.

Aucune difficulté notable ou particulière n'a été rencontrée par la Société au cours de l'exercice 2009.

1.3.9 Activités en matière de recherche et de développement

Un crédit d'impôt a été comptabilisé dans les comptes 2009 au titre de dépenses en matière de recherche et de développement liées au développement d'efluid pour un montant de 197 134 €.

1.3.10 Activités à risque

La Société exploite deux installations classées dans le voisinage desquelles une servitude peut-être instituée conformément à la liste prévue à l'article L.515-8 du Code de l'environnement, à savoir la centrale de Chamblière et celle de Metz Est.

Conformément à la réglementation en vigueur, un Plan d'Opérations Internes (POI) est mis en place et testé annuellement par la Société. Chacun des deux sites fait en outre l'objet d'une visite annuelle de la DRIRE.

Les mesures nécessaires à prévenir les risques déclarés auprès de la DRIRE (risque d'embrasement du charbon stocké et de la citerne fuel lourd) ont été adoptées et mises en œuvre conformément aux règles applicables en la matière.

1.3.11 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice écoulé

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice 2009.

1.3.12 Évolution prévisible de la société

Avant la fin de l'année 2010, une partie importante du cadre législatif régissant l'activité principale de la société aura été rénovée par la mise en œuvre de la loi NOME en raison notamment :

- de la création de l'accès régulé à l'électricité de bas qui devrait accélérer le processus d'ouverture du marché (par la mise à disposition d'un sourcing performant à l'ensemble des fournisseurs alternatifs)
- de la définition d'un calendrier de disparition de la tarification réglementée applicable aux gros consommateurs (tarif jaune et vert)
- du transfert de responsabilité du ministère de l'énergie vers la CRE de la définition et du suivi des tarifs réglementés de vente et du tarif de cession.

L'ensemble de ces éléments militent pour le renforcement d'une stratégie de développement d'offres de marché au sein d'UEM et d'Energem et par la poursuite de la construction des outils informatiques permettant l'industrialisation des processus associés (au sein du projet efluid).

En parallèle, UEM poursuivra le développement de ses activités de fourniture de gaz naturel et des services associés (dépannage élec, coffrets, services de gestion via l'Agence En Ligne - AEL-...) proposant ainsi à l'ensemble de sa clientèle une offre complète en totale cohérence avec les évolutions du marché et notamment avec les attentes des clients.

L'activité « chaleur-force » sera principalement marquée par le démarrage des travaux de la future centrale biomasse et par le développement du réseau vers les deux nouveaux hôpitaux messins (Centres Hospitaliers Régionaux de Mercy et Schuman), nouveaux clients du chauffage urbain UEM.

UEM procédera également à la rénovation complète de son offre d'éclairage publique via la proposition des nouveaux contrats d'entretien et la mise en œuvre de services additionnels structurés reposant sur le conseil énergétique et la maîtrise de la consommation.

Enfin, UEM poursuivra le déploiement de l'application efluid sur l'ensemble des centres EDF SEI outre mer et initialisera une nouvelle phase de commercialisation via le démarchage de nouveaux prospects.

1.3.13 Filiales et participations

En vertu des articles L 233-6 et L 247-1 du Code de commerce, il y a lieu d'indiquer que la SAEMIL possède à la fin de l'exercice la totalité du capital des sociétés URM et Energem.

1.3.14 Faits marquants

UEM :

- 1901 : création de l'entreprise
- Effectif : 492 personnes
- Chiffre d'affaires : 187,5 M€
- Investissement : 22 M€

5 domaines d'activités :

- Electricité : production, fourniture, achat et trading
- Chaleur : production et distribution
- TV et internet par le câble
- Eclairage public
- Fourniture de services associés à l'énergie

Electricité :

En 2009, la SAEML conserve ses parts de marché en électricité malgré le contexte concurrentiel. Cette année 2009 aura également été exemplaire dans l'accompagnement des clients dans le domaine des économies d'énergie.

En matière de développement durable, la centrale de Chambière demeure le symbole UEM en tant que fournisseur d'énergie propre. Cette centrale varie ses sources d'approvisionnement avec l'utilisation des rejets thermiques de la turbine à gaz ou de la vapeur en provenant du site voisin HAGANIS.

En 2009, la production d'électricité des trois centrales hydroélectriques de Jouy-aux-Arches, Wadrinai et Argancy est en baisse. L'énergie produite est passée de 58,2 à 44,8 millions de kWh. De ce fait, la valeur de la production 2009 est inférieure de presque 13 % par rapport à ma moyenne des 40 dernières années.

Cette année marque l'abandon des solutions de chauffage électrique traditionnelles au profit de pompes à chaleur et des installations de géothermie. En 2009, 13 000 m² de surfaces de chauffage électrique et près de 20 000 m² de climatisation réversible ont été installées.

Le site www.uem-metz.fr permet à l'ensemble des clients (particuliers, professionnels et collectivités), d'accéder à de nombreux conseils et informations, régulièrement mis à jour.

Quelques chiffres, en 2009 :

- 112 097 clients accueillis par téléphone
- 24 345 clients accueillis physiquement
- 98,8 % des clients satisfaits

Chaleur :

En 2009, le réseau de chauffage urbain continue de croître et s'étend désormais sur près de 77 kms. Le rendement de la centrale de Chambière a augmenté en 2009 de 0,9%.

L'interconnexion des réseaux de Metz-Est et Metz-Cité permet d'alimenter l'ensemble du réseau depuis Chambière en utilisant prioritairement la cogénération et la vapeur issue de l'Unité de Valorisation d'Haganis. Le réseau de chauffage urbain géré par UEM est l'un des plus importants de France, soit 76,8 kilomètres avec 408 sous-stations (14 de plus qu'en 2008).

Durant l'année 2009, les travaux sur les grands projets ont continué avec notamment le CHR de Mercy, les hôpitaux privés de Metz ou bien l'aménagement du boulevard de Trèves. Depuis octobre 2009, le Centre Pompidou est relié à une centrale multi-énergies qui assure le chauffage et la climatisation de ce bâtiment d'exception.

TV et internet par le câble :

En 2009, la SAEML propose de nouvelles offres numériques très attractives. On retrouve l'offre TV avec ses 2 bouquets, Premium et Integral et 2 options, Ciné et Canal + numériques. L'offre internet propose 2 alternatives : Illico 2 Mb ou Illico 8 Mb.

Eclairage public :

Pour 2009, le nombre de points lumineux atteint son niveau record avec 46 753 unités. Comme en 2008, 138 collectivités continuent de confier l'entretien de leur réseau d'éclairage public à UEM. En fin d'année 2009, 32 communes ont également confié à la SAEML la mise en place de leurs illuminations des fêtes de Noël.

2 - ELEMENTS FINANCIERS DE LA SOCIETE

2.1 Bilan et Compte de résultat

a) Bilan :

Le bilan de la société arrêté au 31 décembre 2009 peut être résumé de la manière suivante, par comparaison à l'exercice précédent :

ACTIF :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Actif immobilisé	154 520 k€	150 751 k€
Actif circulant	126 772 k€	125 154 k€
Charges constatées d'avance	878 k€	1 411 k€
<hr/>	<hr/>	<hr/>
Total	282 169 k€	277 317 k€

PASSIF :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Capital social	20 000 k€	20 000 k€
Réserve légale	2 000 k€	2 000 k€
Autres réserves	118 669 k€	118 043 k€
Report à nouveau	0 k€	0 k€
Résultat de l'exercice	14 321 k€ (excédent)	10 626 k€ (excédent)
Subventions d'investissements	1 453 k€	1 547 k€
Provisions réglementées	0 k€	28 k€
Droits des concédants	1 566 k€	1 506 k€
Provisions pour risques et charges	46 020 k€	50 300 k€
Emprunts et dettes financières	0 k€	255 k€
Avances et autres dettes	75 089 k€	70 435 k€
Produits constatés d'avance	<u>3 050 k€</u>	<u>2 576 k€</u>
Total	282 169 k€	277 317 k€

Les capitaux propres ressortent au 31 décembre 2009 pour un montant de 156 443 k€.

b) Compte de résultat :

Le compte de résultat de la société arrêté au 31 décembre 2009 ressort comme suit, par comparaison à l'exercice précédent :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Chiffre d'affaires	191 601 k€	192 152 k€
Produits d'exploitation	219 881 k€	234 180 k€
Charges d'exploitation	<u>203 007 k€</u>	<u>226 835 k€</u>
Résultat d'exploitation	16 874 k€ (excédent)	7 345 k€ (excédent)
<i>Résultat financier</i>	<i>1 309 k€ excédent)</i>	<i>2 646 k€ excédent)</i>
<i>Résultat exceptionnel</i>	<i>- 156 k€ (déficit)</i>	<i>33 k€ (excédent)</i>
<i>Impôts sur les bénéfices</i>	<i>3 426 k€</i>	<i>- 601 k€</i>
<i>Participation des salariés</i>	<i>281 k€</i>	<i>0 k€</i>
Résultat Net	14 321 k€ (excédent)	10 626 k€ (excédent)

2.2 Informations spécifiques

L'assemblée générale, en date du 24 juin 2010, a décidé d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice 2009 s'élevant à 14 320 985 € de la manière suivante :

- Aux actionnaires à titre de dividendes à concurrence de 10 000 000 €
- Le solde, à savoir 4 320 985 €, à la réserve ordinaire.

Monsieur Thierry JEAN
Mandataire de la Ville de Metz

Monsieur Jacques TRON
Mandataire de la Ville de Metz

Monsieur René DARBOIS
Mandataire de la Ville de Metz

Monsieur Olivier PAYRAUDEAU
Mandataire de la Ville de Metz

Monsieur Dominique GROS
Mandataire de la Ville de Metz

Monsieur Daniel PLANCHETTE
Mandataire de la Ville de Metz

METZ TECHNOPOLE
Société Anonyme d'Economie Mixte Locale
Au capital de 266 785,78 €
4 Rue Marconi
57070 METZ
RCS Metz TIB 391 705 787

Rapport d'activité - Année 2009 -

A - ACTIVITE DE LA SOCIETE

Depuis la fusion par absorption par la SAEML METZ TECHNOPOLE de la SAEML CESCOM, avec effet au 01 janvier 2003, l'activité de la société s'articulait autour de trois pôles :

- un pôle développement lié par convention à METZ METROPOLE et bénéficiant en contrepartie d'un financement adapté alloué par cette dernière.
- un pôle centre d'affaires, le CESCOM, apportant au Technopôle des services d'accueil d'entreprises et de réunions, mais aussi une image liée à son originalité architecturale.
- les Technologis, un outil destiné à l'hébergement d'entreprises en début d'activité.

METZ METROPOLE ayant dénoncé la convention triennale d'objectifs et de moyens conclue avec la SAEML pour la promotion et le développement du site du Technopôle, l'activité de la société, durant l'exercice 2009, concerne désormais la gestion de son centre d'affaires CESCOM et des Technologis.

1- PERSPECTIVES D'AVENIR

La fin de la mission de la section Développement a entraîné le licenciement des deux salariés qui y étaient attachés. De ce fait, la SAEML METZ METROPOLE doit recentrer l'image de la société sur le CESCOM.

L'objet du développement du Technopôle n'a plus lieu d'être, METZ METROPOLE ayant décidé de ne plus dédier à des structures spécifiques le développement d'une zone en particulier.

Il importe donc de repositionner la société au moyen de la mise en place de chantiers d'importance.

1-1 Marketing communication

Si la dénomination sociale est Metz Technopôle, ce nom a été repris par de nombreuses entreprises présentes sur le site, source de nombreuses confusions.

Il y a donc lieu de positionner la communication/marketing sur la marque Cescom et ainsi définir un nouveau logo et en décliner toute la communication :

- Plaquettes
- Site internet
- Supports de communication
- Etc.

Un nouvel acronyme sera également recherché.

1-2 Carrefour des rencontres professionnelles

Le Cescom doit prendre en compte le développement du futur Parc technopôle et du développement des zones d'activités limitrophes (Mercy notamment).

Ainsi d'un point de vue géographique il se positionnera au cœur d'un bassin économique riche et diversifié.

Il doit renforcer son rôle d'animation en devenant le Carrefour des Rencontres Professionnelles des Réseaux Sociaux (ex. : Club de Metz technopôle, World Trade Center, CJD, DCF, réseaux Entreprendre, Plato, Metz Initiative, ...).

Ainsi, le Cescom mettra en place des conventions de partenariat portant sur la mise à disposition de ses infrastructures pour la tenue des Rencontres Professionnelles.

1-3 Générateur de développement

Le Cescom doit renforcer son rôle d'outil de développement économique des acteurs économiques du territoire grâce à son infrastructure unique à Metz Métropole :

- Bureaux entièrement équipés
- Services de bureautique et de secrétariat
- Baux de courte durée
- Salles de réunion jusqu'à 40 places
- Salle de conférence jusqu'à 250 places

S'agissant des Technologis, le conseil d'administration a décidé de décliner l'offre de cession du bâtiment qui avait été faite à la SAEML.

Comme ce bâtiment doit être cédé fin 2010, il a été décidé de ne plus commercialiser les locaux qui se libèrent au fur et à mesure.

Agences de Développement Economique

Soutien de Metz Métropole Développement, Moselle Développement et Adielor, le Cescom est :

- Le lieu d'accueil des visites des délégations internationales
- Le lieu d'hébergement des investisseurs nationaux et étrangers (création d'un Pack « Business Office International »)

Organismes d'aide à la Création d'Entreprises

Structure d'appui des organismes d'accompagnement à la création d'entreprises, le Cescom est le lieu de référence d'hébergement de jeunes entreprises. En effet, le Cescom est le seul à permettre l'implantation d'entreprise au cœur des réseaux par leur prise en charge dès leur installation :

- Mise en relation avec le réseau de partenaires : experts en recrutement, formation, finance, droit, développement commercial, comptabilité
- Mise en relation avec la presse locale pour la promotion de ses clients
- Information sur les rencontres professionnelles
- Information et mise en relation avec les réseaux : CTM, W.T.C,...
- Organisations de Rencontres Professionnelles à l'interne (Les Matinales) et à l'externe (Les Soirées du Cescom)

1-4 Facilitateur de contacts

Le Cescom doit développer son rôle d'animation, et donc devenir acteur du dynamisme de Metz Métropole par l'organisation de Rencontres Professionnelles :

- « **Les Matinales** » : rencontre mensuelle autour d'un petit-déjeuner sur une thématique liée à la gestion de l'entreprise qui rassemble une trentaine de chefs d'entreprises
- « **Les Salons** » : organisation de deux salons par an :

FORUM MANAGEMENT ET INNOVATION : jusqu'à 200 professionnels attendus

Des ateliers tenus par des experts du Management avec des rendez-vous programmés en BtoB suivi d'une conférence animée par un conférencier (de renom) local et/ou national suivi d'un cocktail Networking.

FORUM DEVELOPPEMENT DURABLE : jusqu'à 200 professionnels attendus

Des ateliers tenus par des acteurs publics et institutionnels, suivi d'une conférence animée par un conférencier (de renom) local et/ou national suivi d'un cocktail Networking.

B - ELEMENTS FINANCIERS

1- COMPTES ET RESULTATS

a) Bilan :

Le bilan de la société arrêté au 31 décembre 2009 peut être résumé de la manière suivante, par comparaison à l'exercice précédent :

ACTIF

	<u>2008</u>	<u>2009</u>
Actif immobilisé	305 267 €	319 149 €
Actif circulant	776 758 €	505 346 €
Charges constatées d'avance	15 668 €	11 700 €
TOTAL	1 097 694 €	836 195 €

PASSIF

	<u>2008</u>	<u>2009</u>
Capital social	266 785 €	266 785 €
Réserve légale	23 568 €	26 678 €
Autres réserves	233 902 €	306 038 €
Prime de fusion	780 €	780 €
Résultat de l'exercice	(excédent) 75 245 €	(déficit) - 307 089 €
Provisions pour risques et charges	184 819 €	333 836 €
Dettes	312 500 €	209 165 €
Produits constatés d'avance	90 €	
TOTAL	1 097 694 €	836 195 €

Les capitaux propres ressortent au 31 décembre 2009, pour un montant de 293 194 €.

b) Compte de résultat :

Il ressort du compte de résultat les éléments suivants :

	<u>2008</u>	<u>2009</u>
Chiffre d'affaires	639 742 €	598 600 €
Produits d'exploitation	1 099 362 €	765 866 €
Charges d'exploitation	1 016 100 €	940 427 €
Résultat d'exploitation	(excédent) 83 262 €	(déficit) - 174 560 €
Résultat financier	(excédent) 22 142 €	(excédent) 3 762 €
Résultat exceptionnel	(déficit) - 30 158 €	(déficit) - 136 292 €
Impôt sur les sociétés		
Résultat Net	(excédent) 75 245 €	(déficit) - 307 089 €

COMMENTAIRES :

L'analyse des comptes propres à chaque secteur laisse apparaître les observations suivantes :

• *La section CESCOM*

Le département CESCOM enregistre une perte de 3 371 € due :

- à un recul du chiffre d'affaires sur les locations de bureaux de l'ordre de 24 000 €

- à la prise en compte, par cette section, de dépenses qui étaient auparavant rattachées au département Développement
- à une augmentation généralisée de divers postes de charges (taxes professionnelle et foncière, contrats de maintenance des matériels de bureau et informatiques, des réseaux internet)
- et à une augmentation des dotations aux amortissements suite à des investissements réalisés en 2008.

A noter la progression significative du chiffre d'affaires généré par l'activité de domiciliation d'entreprises.

- ***La section DEVELOPPEMENT***

La cessation de la convention liant la société à METZ METROPOLE, mais le maintien des salariés et des charges liées à ce département durant tout l'exercice, a entraîné la réalisation d'une perte de 325 059 € au titre de ce département en l'absence de recettes. Ce département bénéficiait, les années précédentes, de la subvention attachée à ladite convention.

- ***La section TECHNOLOGIS***

Grâce essentiellement à une baisse des charges, ce département a généré, cette année, un bénéfice de 21 341 €, en progression par rapport à 2008.

Ventilation de la dette fournisseurs par date d'échéance
(Décret 2008-1492 du 30 décembre 2008) :

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 du Code de Commerce, il est précisé :

- que le ratio entre le solde du compte « clients » à la clôture de l'exercice et le montant des ventes réalisées au cours de l'exercice ressort à 598 601 €, ce qui correspond à un délai moyen de paiement de 3 jours,
- que le ratio entre le solde du compte « fournisseurs » à la clôture de l'exercice et le montant des achats réalisés en cours d'exercice ressort à 16,29 %, ce qui correspond à un délai moyen de paiement de 50 jours,
- que la décomposition selon la date de facturation du poste fournisseurs s'établit au 31 décembre 2009 de la manière suivante :
 - Moins de 30 jours = néant
 - Entre 30 et 60 jours = 100 %
 - Plus de 60 jours = Néant

2- INFORMATIONS SPECIFIQUES

Conformément à la loi, aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Monsieur Thierry JEAN
Mandataire de la Ville de Metz

Monsieur Richard LIOGER
Mandataire de la Ville de Metz

Monsieur Antoine FONTE
Mandataire de la Ville de Metz